

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Nitric acid

FDS-nombre : 000000021241

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides comburants Catégorie 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation

H331 Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée Catégorie 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
		H290	Peut être corrosif pour les métaux.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H331	Toxique par inhalation.
		EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence	:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
		P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
		P284	Porter un équipement de protection

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

P301 + P330 + P331	respiratoire. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : acide nitrique
doivent être listés sur
l'étiquette

2.3. Autres dangers

Risque de lésions graves des poumons (par inhalation). Le produit colore la peau. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
--------------	----------------------	--------------------------	---------------	-----------

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

	Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE			
acide nitrique	7697-37-2 007-030-00-3 01-2119487297-23 231-714-2	Ox. Liq. 3; H272 Acute Tox. 3; H331; Inhalation Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 EUH071	>= 65 % - <= 70 %	ATE(par inhalation vapeur): 2,65 mg/l Ox. Liq. 3; H272:>= 65 % Skin Corr. 1A; H314:>= 20 % Skin Corr. 1B; H314:5 - < 20 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Baignez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières et en restant éloigné des globes oculaires pendant l'irrigation. Appeler immédiatement un médecin.

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Ingestion:

Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Difficultés respiratoires, Migraine, Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Erythème, Formation de cloques, Nécrose
Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les dommages à la santé peuvent être retardés. Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Carbonate de sodium sec
Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques à cause de la formation des produits corrosifs et toxiques en cas de combustion ou de décomposition

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
oxydes d'azote (NO_x)

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
En cas d'incendie, le produit entretient la combustion.

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau.

Appliquer des moyens de neutralisation chimique.

Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s):

chaux

Ne jamais neutraliser avec les produits suivant:

carbonate de soude

Enlever avec un absorbant inerte.

Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart des matières combustibles. Le produit lui-même ne brûle pas.

Mesures d'hygiène:

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acide nitrique	EU ELV STEL	2,6 mg/m3 1 ppm		Indicatif
acide nitrique	FR IOELD VLE	2,6 mg/m3 1 ppm	15 minutes	
acide nitrique	INRS (FR) VLE	2,6 mg/m3 1 ppm	15 minutes	Indicative réglementaire

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

STEL - Valeur limite à courte terme

FR IOELD - France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle prescrites par l'arrêté du 30 juin 2004 modifié

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide nitrique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		2,6 mg/m3	Inhalation	
acide nitrique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		2,6 mg/m3	Inhalation	
acide nitrique	Consommateu rs / Long terme - effets locaux		1,3 mg/m3	Inhalation	
acide nitrique	Consommateu rs / Aigu -		1,3 mg/m3	Inhalation	

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

	effets locaux				
--	---------------	--	--	--	--

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
revêtement du sol résistant aux acides
Lance incendie

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Filtre ABEK
Masque complet
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Protection des mains:

Matière des gants: Viton®
délai de rupture: > 60 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Vitoject® 890
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|--|---|-----------------------|
| (a) État physique | : | liquide |
| (b) Couleur | : | incolore |
| (c) Odeur | : | faible |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | -31 °C |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : | 122 °C
à 1.013 hPa |

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

- | | |
|--|---|
| (f) Inflammabilité | : Non applicable |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : Limite d'explosivité, inférieure
Non applicable |
| | : Limite d'explosivité, supérieure
Non applicable |
| (h) Point d'éclair | : Non applicable |
| (i) Température d'auto-inflammation | : Non applicable
n'est pas auto-inflammable |
| (j) Température de décomposition | : Pas de décomposition en utilisation conforme.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. |
| (k) pH | : < 1 |
| (l) Viscosité, cinématique | : donnée non disponible |
| (m) Solubilité(s) | : Hydrosolubilité:
complètement miscible |
| (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau | : donnée non disponible |
| (o) Pression de vapeur | : 50 hPa
à 50 °C |
| (p) Densité et / ou densité relative | : 1,400 - 1,480 g/cm ³
à 20 °C |
| (q) Masse volumique apparente | : Non applicable |
| (q) Densité de vapeur relative | : donnée non disponible |
| (r) Caractéristiques de la | : donnée non disponible |

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

particule

9.2 Autres informations

Corrosif pour les métaux : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Réagit au contact des substances organiques.
Corrosif(ve) au contact avec des métaux

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Tenir à l'écart des agents réducteurs.
Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

En tant qu'agent oxydant, attaque les matières organiques telles que bois, papier, matières grasses.
Corrosif(ve) au contact avec des métaux
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Réagit au contact des substances organiques.
Matières inflammables
Incompatible avec des bases.
Réagit au contact des amines.
Réagit au contact des métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

donnée non disponible

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par inhalation:

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: 4,08 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

(e) Mutagenicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(f) Cancérogénicité:

Espèce: non spécifié

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(g) Toxicité pour la reproduction:

Espèce: non spécifié

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Risque de lésions graves des poumons (par inhalation).

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:

donnée non disponible

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Non applicable Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:2031

IMDG:2031

IATA:2031

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACIDE NITRIQUE

IMDG:NITRIC ACID

IATA:Nitric acid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:8 (5.1)

IMDG: 8 (5.1)

IATA: 8 (5.1)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs		Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide nitrique : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H331 Toxique par inhalation.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre

Nitric acid

30709-1L

Version 2.7

Date de révision
26.01.2024

Remplace 1

indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.